



Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 25 mars 2010 Compte-rendu

La troisième réunion du conseil de quartier de la Piscine – Plaine du Gô s'est tenue dans les locaux du centre de loisirs de la Mouline.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Philippe Bonnacarrère, maire d'Albi
Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Michel Fournials, élu délégué au quartier Piscine – Plaine du Gô, maire-adjoint délégué aux ressources humaines,
Geneviève Parmentier, maire-adjoint déléguée à l'environnement et au développement durable,
Marie-Pierre Granier, conseillère municipale déléguée à la petite enfance et à la famille,
Marie-France de Truchis, élue de l'opposition

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Monsieur Jacques Audabram
Monsieur Pierre-Henri Bedel
Madame Anne-Marie Bertrand
Monsieur Gérard Brasseur
Madame Elisabeth Casagrande
Monsieur Jean Claude Casagrande
Monsieur Michel Demartini
Monsieur Jean-Claude Fontanili
Monsieur Daniel Garnier
Monsieur Jean Claude Gouginsperg
Madame Christiane Jalibert
Madame Nicole Maureau
Madame Marie-Claude Morisot
Monsieur Francis Morisot
Madame Hélène Papailhau
Monsieur André Ponthieu
Madame Michèle Rames
Monsieur Jos Sabac
Monsieur Bernard Sabrié
Madame Sylvie Soulié
Madame Simone Treilles
Monsieur Claude Victorin

Monsieur Jean-Claude Vidal
Madame Marie-Rose Vidalou
Monsieur Pierre Vidalou

Étaient excusés :

Monsieur Georges Andrieu
Madame Martine Borrel
Madame Nathalie Cavallari
Madame Solange Frayssinet
Monsieur Guy Gestas
Monsieur Christian Icher
Monsieur Jean-Marie Kopec
Madame Francine Lourenço
Madame Michèle Marcou
Monsieur Aimé Marcou
Madame Yvonne Poujade
Madame Anne Ramade
Madame Liliane Sabac

Animée par Michel Fournials, élu délégué au quartier de la Piscine – Plaine du Gô et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette réunion de travail est l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

En préambule, Michel Fournials donne la parole à Marie-Pierre Granier, conseillère municipale déléguée à la petite enfance et à la famille qui invite les conseillers à visiter le nouvel équipement dédié à la petite enfance réalisé par la Ville sur le site de la Mouline. Il s'agit d'une première structure d'accueil de ce type à Albi.

D'une capacité de 12 places, elle permettra d'accueillir des enfants de 2 à 4 ans à condition que la marche soit acquise. Cet équipement répond aux normes de locaux et d'encadrement de la petite enfance. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Les repas seront pris au restaurant scolaire de la Mouline, dans un espace spécialement aménagé avec pour objectif de préparer ces jeunes enfants au rythme de l'école.

Le projet pédagogique est en cours d'élaboration et tiendra compte également de l'environnement de la structure (présence d'un centre de loisirs). Les enfants seront entourés par une équipe de 3 personnes : 1 éducatrice de jeunes enfants, directrice, 1 auxiliaire de puériculture, et 1 agent qualifié.

En introduction à la réunion, Laurence Pujol souhaite apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des 12 conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

Elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

- **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- - les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- - les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- - elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- - elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie.

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action.

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

● **Mobilité et déplacements : vers un Plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Michel Fournials souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et les remercie de leur participation à la vie collective du quartier. Il indique les objectifs de cette réunion de travail et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer deux groupes de travail ; le premier sur le thème « mobilité et déplacements », le second sur le thème des « animations, culture et loisirs ».

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance, il informe les conseillers quant au suivi des différentes propositions émises :

Pour le quartier de la Piscine, l'équipe municipale a retenu plusieurs interventions lors du vote du budget communal 2010 en décembre dernier.

- **Voirie et réseaux : un investissement de 206 000 euros**

Dans le domaine de la voirie, l'équipe municipale a retenu :

- chemin du Gô : réfection de la chaussée entre rue de la Mouline et Rocade avec l'aménagement d'un parking pour les randonneurs (à l'étude)
- Pont de Cantepau : travaux pour traiter les accès dans l'optique des déplacements doux en relation avec les services de l'Etat (direction régionale de l'équipement)

En matière de déplacements, le traitement de l'avenue du Loirat se précise. La démolition de la maison de fonction du lycée a été réalisée et la continuité du trottoir est à ce jour assurée.

Considérant l'importance de cette voie d'accès pour le quartier, monsieur le Maire rappelle toutefois le chantier considérable que sa rénovation complète représente.

C'est un des sujets sur lesquels le conseil de quartier devra se positionner notamment dans l'objectif d'établir l'ordre des priorités notamment par rapport au second projet phare du quartier à savoir l'aménagement des Fermes de la Mouline.

Genviève Parmentier rappelle également le travail mené dans le quartier en matière d'éclairage public. Progressivement, les candélabres anciens sont remplacés par des dispositifs plus esthétiques et performants du point de vue de leur consommation énergétique. La rue des Trois Tarn est actuellement traitée.

- **Communication et information de proximité**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale envisage l'installation de mobiliers urbains publicitaires (format sucette) dans le quartier. La localisation sera définie au regard des contraintes techniques d'installation. Une face de ces supports sera exploitable dans l'intérêt du quartier soit pour installer un plan du quartier utile pour se repérer soit pour promouvoir les éventuelles manifestations et animations de proximité.

- **Vie commerciale**

Enfin, Michel Fournials rappelle aux conseillers que le bar-tabac « Chez Michel » doit changer de propriétaire avant l'été.

Un travail de réflexion par groupes projets

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la précédente réunion du conseil, deux groupes projets sont donc constitués :

- Mobilité et déplacements
- Animations, culture et loisirs : quelles pratiques, quelles attentes ?

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Elisabeth Casagrande pour le groupe « Mobilité et déplacements », Pierre-Henri Bedel pour le groupe « Animations, culture et loisirs ».

Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette troisième réunion du conseil est retranscrit, par groupes projets, dans les tableaux ci-après.

Mobilité et déplacements

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Déplacements doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet liaison Weldom / Centaure - projet de liaison avec le GR 36 - aménagements prévus de part et d'autre du pont de Cantepau 	<p>Les techniciens de la ville présentent les différents projets en matière de déplacements doux qui sont actuellement à l'étude et qui concernent le quartier :</p> <p>* La réalisation d'une liaison piétonne et cyclable « Weldom-Centaure » entre l'allée du camping et la contre-allée du cimetière des Planques permettant de relier en toute sécurité la zone commerciale « Géant Casino » au giratoire du Centaure sans emprunter le giratoire du Caussels où la circulation est importante. Cet itinéraire, déjà utilisé, doit être aménagé pour faciliter la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite. Un aménagement paysager en accompagnement de ce cheminement est également à l'étude. L'ensemble des terrains concernés appartient à la collectivité.</p> <p>Une esquisse du projet est présentée aux conseillers. Cette liaison comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● un premier tronçon entre l'allée du camping et le pont du Caussels doublé sur la partie la plus pentue par un cheminement praticable pour les personnes à mobilité réduite (pente < 5%) ● la traversée du pont du Caussels : le trottoir doit être dégagé de certains obstacles (déplacement d'un candélabre et d'un mobilier publicitaire) et le revêtement doit être repris ● un troisième tronçon permettant de relier la contre allée du cimetière des Planques et de rejoindre ainsi le giratoire du Centaure

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ● l'aménagement d'un plateau traversant au niveau du passage protégé situé devant l'entrée du cimetière et permettant de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes venant du Centaure et souhaitant emprunter la liaison douce vers Weldom. <p>Les études se poursuivront en 2010 avec pour objectif de proposer ce projet à l'arbitrage budgétaire 2011.</p> <p>* Projet de liaison avec le GR36 : Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, la Ville envisage de réaménager une portion du GR36 située entre la MAPAD et le chemin du Gô afin d'améliorer la circulation des cyclistes entre les quartiers de la Renaudié et de la Piscine. Cependant, les problèmes d'effondrement des berges observés sur ce tronçon ont conduit à modifier le projet et à proposer la création d'une piste cyclable le long de la rocade tout en maintenant en l'état le tracé actuel du GR36 dans ce secteur. L'inconvénient du bruit, lié à la proximité de la rocade, est à nuancer compte tenu de la faible distance à parcourir et du gain de temps qu'offrira cette liaison de bonne qualité pour relier le quartier de la Piscine à celui de la Renaudié</p> <p>Une esquisse du projet est présentée aux conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La piste d'une longueur d'environ 500m, débute dans le prolongement de la rue du docteur Bouissières (sur une 30 aine de mètre) puis se poursuit parallèlement à la rocade pour rejoindre la voie bitumée du chemin du Gô. ● La largeur prévue de la piste est de 3m. Elle sera bordée par une plantation d'arbustes afin de créer un écran vis à vis de la rocade.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>Le revêtement envisagé est un enrobé pour des raisons d'entretien et de résistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'accès à la piste sera protégé par des sas pour éviter la circulation des voitures et autant que possible celle des scooters tout en permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. <p>Pour mener à bien ce projet, la ville doit préalablement négocier une bande de terrain de 4,50m de large avec deux propriétaires fonciers. Si les négociations aboutissent, ce projet sera proposé à l'arbitrage budgétaire 2011.</p> <p>* Aménagement des accès au pont de Cantepau pour les déplacements doux : Lors du précédent conseil de quartier, les élus et les techniciens de la ville d'Albi avaient présenté le projet d'aménagement des accès au pont de Cantepau pour les déplacements doux mené en partenariat avec l'Etat, propriétaire du pont. Ce projet répond à deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● améliorer les conditions de franchissement du pont pour les déplacements doux ● développer les liaisons interquartiers <p>Par ailleurs, la ville a proposé à l'Etat de créer dans un second temps une continuité cyclable et piétonne sur les voies urbaines en parallèle de la rocade d'une part, entre l'Arquipeyre et le pont de Cantepau (rue du général Hoche) puis d'autre part entre le pont de Cantepau et l'échangeur RD 100 et RN 88 (rue des Rives du Tarn - chemin du Gô - rue Francisco Goya).</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>La ville pourra ainsi aider l'Etat à résoudre le problème de la circulation des piétons et des cyclistes sur cette portion de la RN88 et à assurer une continuité avec son projet de sécurisation de la traversée de la commune de Lescure entre les échangeurs de l'Hermet et de l'Arquipeyre.</p> <p>Dans cette opération, l'Etat assurera la réfection du tablier du pont de Cantepau (remplacement des équipements de sécurité, revêtement, ..) et s'est engagé à élargir le trottoir aval afin d'améliorer la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite.</p> <p>De son côté la ville d'Albi a programmé en 2010 l'aménagement des accès au pont. Sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la construction d'une rampe d'accès (piétons, vélos, PMR) au pont de Cantepau depuis la rue des Rives du Tarn. Cette rampe aura une largeur de 3m et disposera de paliers de repos pour les personnes circulant en fauteuils roulants et de gardes corps pour sécuriser les déplacements. ● L'aménagement d'une piste piétons-vélos de 3 m de large entre le pont et le giratoire de la plaine des jeux de Cantepau sur les terrains bordant la bretelle d'accès à la rocade. <p>Des plans détaillés de ces deux aménagements sont présentés aux conseillers.</p> <p>* L'aménagement d'un chaucidou sur la portion du chemin du Gô situé avant le pont de la rocade :</p> <p>Dans le cadre de la réfection du revêtement du chemin du Gô, programmé en 2010, la ville propose que soit aménagé un chaucidou également appelé chaussée à voie centrale banalisée.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>Cet aménagement, utilisé avec succès depuis de nombreuses années en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas, consiste à répartir différemment l'espace de la chaussée. Exemple avec une largeur de 7m entre les caniveaux : la chaussée est décomposée en trois "voies" à savoir deux bandes multi-usages (1,25m chacune à Albi), utilisables par les cyclistes et une voie centrale banalisée (4,50m à Albi), sans séparateur. La voiture peut, au besoin, utiliser l'espace latéral multi-usage qui n'est pas une bande cyclable mais un espace "multi-usage", emprunté si nécessaire par les différents usagers pour se croiser.</p> <p>Les + du chaucidou :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ralentissement de la vitesse des voitures grâce au rétrécissement visuel de la chaussée du point de vue de l'automobiliste. ● possibilité d'utiliser la largeur nécessaire pour croiser donc fluidité du trafic automobile, mais à vitesse apaisée. ● confort pour les cyclistes, donc incitation à faire du vélo. <p>Compte tenu de la largeur de la chaussée (7,5m), du faible niveau du trafic et de la position stratégique du chemin du Gô dans le schéma directeur cyclable (axe de liaison avec le quartier de Cantepau et les futurs aménagements du pont ainsi que vers la plaine du Gô), le chaucidou apparaît comme un bon compromis pour développer le réseau cyclable dans ce secteur et équilibrer l'utilisation de cette voie entre automobilistes et cyclistes.</p> <p>Les conseillers sont favorables à cet aménagement mais signalent des problèmes de vitesse dans la portion du chemin du Gô située en devers au niveau de l'entreprise « les Déménageurs Bretons » juste avant le passage sous la rocade.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>Par ailleurs, un conseiller propose de créer une ouverture dans l'îlot séparant le chemin du Gô et la rue des Rives du Tarn afin de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes. Pour la ville, cette ouverture présente un grand intérêt car elle permettrait d'assurer la continuité entre le chaucidou du chemin du Gô et les aménagements du pont de Cantepau. Cette proposition sera intégrée dans le projet d'aménagement du pont de Cantepau.</p>
<p>Travaux voirie 2010 : quelles priorité(s) voirie pour 2011 – 2012 ?</p>	<p>- Les conseillers réitèrent leur souhait de voir réaliser un parking au niveau de la société « les déménageurs bretons » au profit des usagers de la plaine du Gô..</p> <p>Ils évoquent toutefois la situation des camions qui risqueraient de l'utiliser pour faire demi-tour. Cette question doit être anticipée et prise en compte dans l'aménagement.</p> <p>La structure du parking permettra de supporter les véhicules lourds; Cependant outre l'accès à l'entreprise, la zone pourra si nécessaire, être réservée aux véhicules légers par l'installation de mobiliers urbains adaptés.</p> <p>Ils soulignent également le problème de vitesse sous le pont et demandent à ce que des solutions soient étudiées par le service voirie/circulation.</p> <p>- aménagement rue des Rives du Tarn. L' abaissement de la petite pente rue des Rives du Tarn sera étudiée avec les aménagements cyclables en cours, permettant de relier les deux quartiers via le pont de Cantepau.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - rue Maurice Utrillo : les conseillers rappellent la demande de traitement de cette rue avec la proposition de déplacer l'îlot central en organisant la circulation de part et d'autre. Cette proposition sera étudiée par le service voirie/circulation et le bureau d'études. - avenue du Loirat : après démolition de la maison, les conseillers estiment nécessaires de procéder à la réfection des trottoirs très fréquentés, de l'éclairage et des revêtements.

Animations, culture et loisirs

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Les pratiques et les attentes des riverains du quartier :</p> <p>Comment les besoins de proximité peuvent s'intégrer dans le projet culturel albigeois ?</p> <p>- Les loisirs au sein et à l'extérieur du quartier,</p>	<p>Il est proposé aux conseillers d'aborder un thème non débattu jusqu'alors et ayant attiré aux pratiques et attentes de la population du quartier en matière de loisirs et d'animations.</p> <p>L'objectif recherché est d'étudier les comportements et pratiques actuelles du point de vue de l'offre globale albigeoise et des éventuels besoins de proximité.</p> <p>Les conseillers soulignent en premier lieu la richesse de leur quartier en terme de lieux propices à la promenade et à la balade.</p> <p>En effet, la plaine du Gô et l'Echappée Verte constituent deux sites naturels remarquables dont peuvent profiter aisément les habitants du quartier.</p> <p>Certains évoquent une pratique quotidienne de ces espaces pour la promenade, d'autres dans une optique plus sportive.</p> <p>Les conseillers constatent toutefois une différence de perception marquée pour les deux sites :</p> <p>Saluant l'intérêt de l'Echappée Verte en tant que cheminement vert en coeur de ville, et son utilité pratique pour rejoindre le centre ville, plusieurs participants au groupe de travail affirment néanmoins ressentir un sentiment partagé. Encaissée au creux du vallon, l'Echappée Verte est perçue comme « insécurisante », surtout à certaines heures de la journée où elle est peu fréquentée.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
 <p><i>Échappée verte au niveau de la Mouline</i></p>	<p>Sans pouvoir attester de faits marquants pouvant confirmer ce sentiment, les conseillers reconnaissent que c'est plus une perception liée à la présence de recoins, de certains modes de vie différents qui peuvent choquer (campements sauvages) et accrue par la configuration encaissée du lieu.</p> <p>Se retrouver seul peut être source d'inquiétude et les conseillers estiment qu'une présence policière plus régulière contribuerait à apaiser cette impression. Chacun s'accorde également à penser que plus le lieu est fréquenté et animé, plus il sera perçu comme vivant et sur.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la Ville développe progressivement ses intentions d'extension de l'Échappée Verte vers l'Ecole des Mines et le stadium. Les aménagements sont réalisés en fonction des opportunités et par section. Par exemple, les travaux de mise en profil urbain de la rue des Agriculteurs ont permis de rénover le pont au dessus du ruisseau de Jaoutzou, profitant de l'occasion pour créer sous cet ouvrage un cheminement qui pourra être raccordé à l'Echappée Verte.</p> <p>Pour la plaine du Gô, plus aérée, plus ouverte, les conseillers n'expriment pas la même impression. Le lieu est perçu comme très agréable. Ils réaffirment par ailleurs la nécessité d'organiser les accès à cet espace naturel en améliorant la gestion des véhicules des promeneurs. Comme annoncé en introduction du conseil, l'aménagement envisagé d'une aire de stationnement dans le cadre de la réfection de la chaussée du chemin du Gô apportera sans conteste une solution au problème de stationnements sauvages constatés.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
 <p data-bbox="394 874 792 903"><i>Espace Van Gogh aujourd'hui</i></p> <p data-bbox="136 1102 495 1134">- la pratique du sport,</p>	<p data-bbox="1055 421 2083 592">Les conseillers évoquent enfin la situation du square Van Gogh, espace public central du quartier, qui depuis sa rénovation semble convenir à toutes les générations. Il est fréquenté et respecté. Il permet aux seniors de se retrouver, aux parents et aux jeunes enfants de pratiquer l'aire de jeux... Seul le public adolescent n'y est que peu représenté.</p> <p data-bbox="1055 635 2083 735">A ce titre, certains proposent de mener une réflexion sur les espaces qui pourraient leur être destinés sans pour autant générer d'usages détournés qui soient sources de nuisances dans ce quartier considéré comme tranquille.</p> <p data-bbox="1055 778 2083 879">Le parallèle est immédiatement fait avec les perspectives d'aménagement des Fermes de la Mouline et notamment les propositions émises quant au traitement des espaces extérieurs contigus à l'Echappée Verte.</p> <p data-bbox="1055 884 2083 1054">Le projet d'ensemble pourrait ainsi intégrer des équipements ludiques ou sportifs de proximité pouvant être utilisés à la fois par les utilisateurs des futures fermes aménagées en salles dédiées aux manifestations familiales, par les enfants fréquentant le centre de loisirs, par les habitants du quartier et les promeneurs de l'Echappée Verte.</p> <p data-bbox="1055 1059 2083 1091">Ces propositions devront être affinées lors d'un prochain conseil de quartier.</p> <p data-bbox="1055 1134 2083 1267">En matière sportive, et au delà de la marche et du vélo, les habitants du quartier ne disposent pas de possibilités de pratiquer une activité dans le quartier. Ils doivent donc se déplacer vers le centre ville ou d'autres quartiers sans que cela soit perçu comme une contrainte majeure.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>- l'accès aux spectacles et manifestations artistiques, culturelles.</p>	<p>De même, en matière de consommation des spectacles et animations culturelles, la proximité géographique du centre ville est une chance et les riverains de la Piscine peuvent ainsi facilement profiter de l'offre proposée dans les différents lieux culturels (théâtre, cinéma, Scène nationale, MJC...) ou assister aux grands rendez-vous festifs comme Pause Guitare.</p> <p>Il est d'ailleurs fait référence à la démarche partenariale d'ouverture culturelle et de parcours autour des arts croisés mise en oeuvre entre la Ville, la Scène Nationale et le Centre Communal d'action Sociale.</p> <p>Anthony Piasser, responsable du service vie des quartiers explique que cette démarche a vocation à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, de rapprocher la culture de ceux qui en sont éloignés pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou de mobilité.</p> <p>L'idée est notamment de proposer des conditions tarifaires et d'organiser des moyens de transports adaptés pour certains publics.</p> <p>Elle se décline pour la saison 2009/2010 autour de 4 volets d'intervention : parcours cirque, parcours arts croisés (mimes, marionnettes, masques), cultures urbaines et cultures métissées.</p> <p>Ce travail s'articule avec plusieurs temps forts de la programmation de la Scène Nationale pour lesquels un volet de places sont réservées et proposées aux publics concernés via le réseau des structures et équipements de quartier.</p> <p>Il s'appuie et s'inscrit en cohérence avec les ateliers de pratiques artistiques organisés par la Ville dans les quartiers.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>Une des conseillères présente à la table indique qu'elle a pu bénéficier de cette offre car elle est inscrite aux activités du centre social municipal de Lapanouse-Saint Martin et confirme l'intérêt de cette démarche d'ouverture culturelle.</p> <p>La proximité géographique du centre ville et la facilité d'accès à l'offre culturelle et artistique qui en découle couplée à la sociologie du quartier n'occasionnent donc pas de réels besoins de proximité. Les conseillers du quartier ne jugent donc pas utile à ce stade de développer des propositions complémentaires à l'échelle du quartier.</p>
<p>Améliorer l'information de proximité au sein du quartier</p> <p>- 2010 : projet d'installation de mobiliers urbains publicitaires</p>	<p>Comme indiqué en introduction, à l'occasion d'un nouveau marché d'affichage et de mobilier publicitaire, la Ville a souhaité négocier l'installation de 12 panneaux spécifiques pouvant être utilisés pour améliorer la communication et l'information à l'échelle des quartiers. Pour la Piscine-Plaine du Gô, plusieurs sites sont envisagés ; la décision sera prise en fonction des conditions techniques d'installation. Une face du support sera exploitable dans l'intérêt du quartier soit pour installer un plan du quartier utile pour se repérer soit pour promouvoir les éventuelles manifestations et animations de proximité.</p>
<p>Nouvelles actions proposées : Devenir de l'école d'infirmières</p>	<p>Les conseillers de quartier souhaitent évoquer la situation de l'école d'infirmières considérant les problématiques de stationnement que la présence de l'institut génère dans le quartier.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée quant à un éventuel regroupement des deux écoles albigeoises, celle du quartier rattachée à l'hôpital et celle du Bon Sauveur.</p> <p>Le contexte européen impose des évolutions dans les cursus de formation et les niveaux de diplôme.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>Le déménagement de l'école du quartier est par conséquent programmé vers le site universitaire à une échéance non définie précisément à ce jour.</p> <p>Monsieur le Maire propose de ré-évoquer le sujet lors du prochain conseil de quartier afin de pouvoir apporter des informations plus précises aux conseillers.</p>
<p><i>Nouvelles actions proposées :</i> Traitement de la parcelle derrière l'hôtel de police</p>	<p>De l'avis de tous, la requalification de la friche des Temps Modernes est une réussite. Les conseillers saluent la rénovation du bâtiment des Colonnes qui accueille le service des eaux et reconnaissent la qualité architecturale du nouvel hôtel de police.</p> <p>Par contre, ils estiment que le traitement des espaces à l'arrière, du côté de l'avenue du Loirat peuvent faire l'objet d'améliorations.</p> <p>Il est proposé par exemple de reprendre l'idée d'un bardage comme parement qui viendrait recouvrir le mur pignon du parking extérieur.</p> <p>Monsieur le maire indique que le terrain appartient dorénavant à la Ville et qu'il est constructible. La collectivité n'a toutefois pas de projet arrêté sur le site. Une affectation à du logement ne semble pas adaptée, une activité tertiaire de type bureau serait plus opportune.</p> <p>Une idée est émise quant à des possibilités d'extension du lycée technique. Monsieur le Maire indique que cette proposition intéressante sera soumise à la Région.</p> <p>La discussion permet à certains de découvrir l'existence du parking gratuit des Temps Modernes qui pourrait faire l'objet d'un article dans un prochain Albimag afin de mieux le faire connaître aux Albigeois.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>La contrainte majeure tient en la configuration du quartier qui se pose comme un frein à tout projet d'installation : la Piscine-Plaine du Gô ne présente pas une dimension de passage importante qui permettrait de faire vivre ce type d'activité au delà de la seule population du quartier.</p>

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
 81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr